



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PRESTATIONS DE TRANSPORTS
COLLECTIFS AVEC CHAUFFEURS - LOT 1
TRANSPORTS D'ENFANTS ET D'ADULTES EN
AUTOCAR AVEC CHAUFFEURS EN REGION
ILE-DE-FRANCE PASSE AVEC LA SOCIETE LES
CARS BLEUS**

**DÉCISION N° AU-19-171
EN DATE DU 12 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 12 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 19 mars 2019 d'attribuer le marché de prestations de transports collectifs avec chauffeurs – lot n° 1 Transport d'enfants et d'adultes en autocar avec chauffeurs en région Ile-de-France, à la société LES CARS BLEUS, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société LES CARS BLEUS – 17, rue Cochery – 45330 MALESHERBES, représentée par Madame MILLE Emmanuelle, Présidente, le marché de prestations de transports collectifs avec chauffeurs – lot n° 1 Transport d'enfants et d'adultes en autocar avec chauffeurs en région Ile-de-France.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et sans maximum. Les prix de l'accord-cadre sont ceux figurant au bordereau des prix.

L'accord-cadre est passé pour une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite 3 fois par période d'un an sans que la durée totale n'excède 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190412-lmc1H6239H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/04/2019
Date de Publication : 12/04/2019